Bulletin Municipal 2018 Mulsans

Juillet, Août, Septembre

Dernières Nouvelles de la rentrée :

Commune Nouvelle :

La création d'une Commune Nouvelle, associant Mulsans, la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine et Villexanton n'est plus à l'ordre du jour. En effet le Conseil Municipal de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine a voté contre mettant ainsi fin à ce projet. Aucune Commune Nouvelle ne pouvant être crée en 2019, année précédant les élections municipales en 2020, il faut profiter de ce temps-mort pour réfléchir de nouveau à la pertinence du projet, avant que les autorités compétentes ne nous imposent une fusion avec telle ou telle commune puisque la « politique » va inexorablement dans ce sens. Un gros dossier pour les futurs élus.

Centenaire du 11 Novembre :

A l'occasion du centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, une mini exposition commémorant les Combattants de Mulsans morts pour la France, se tiendra à la Mairie – Salle du Conseil – aux heures d'ouverture de la Mairie à partir du 6 Novembre.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La Mairie de Mulsans vous accueil

Attention nouveaux horaires

Le lundi de 14h00 à 17h00
Le Mardi de 14h00 à 19 h00
Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

Permanence des Elus (sur rendez-vous)
le vendredi de 18h00 à 19h00.

Pour rencontrer le maire ou un adjoint,
prendre rendez-vous avec le secrétariat
par téléphone au 02 54 87 34 73
ou par mail mairie.mulsans@wanadoo.fr

Quelques numéros utiles:

Syndicat scolaire de Maves:
02 54 87 31 18

Val D'eau:
02 54 81 40 84
ASTREINTE
06 88 84 05 30

Les Portes de l'emploi à MER:
- Le lundi de 14 h à 17 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h
02 54 81 37 69

MSAP:
06 77 16 46 94 ou msap@beaucevaldeloire.fr

Assistante sociale:
02 54 55 82 82

Sapeurs-Pompiers :
18 ou 112

Gendarmerie :
02 54 81 41 20 ou le 17

SAMU :
15

Conciliateur de Justice:
02 54 81 40 80
(prendre rendez-vous à la Mairie de Mer)

Champion du monde

Dans le bulletin précédent, nous vous avions donné un hypothétique rendez-vous pour l'éventuelle finale du 15 juillet.
Nous avions vu juste et c'est en groupe que la victoire de la France a été partagée au domaine de la Fouardière qui a accueilli 65 personnes pour la paëlla préparée par Gaël YVON et 90 spectateurs pour le match.

Un défilé dans les rues de Mulsans au son du clocher de l'église a clos cette soirée mémorable.

Merci a tous les participants.

Cette réussite doit nous conduire à s'engager plus dans la vie de la commune.

Nous vous attendons.

Conseil Municipal

Séance du 31 juillet 2018 :

SIDELC travaux d'enfouissement réseau Villefrisson

Dans le cadre d'un programme de sécurisation électrique basse tension (réseau en fil nu), le SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie de Loir et Cher) a décidé de présenter un dossier d'enfouissement d'une partie du réseau électrique « chemin de Cour sur Loire ».
Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier dans un délai de 21 jours à compter de sa date de réception, soit le 19 juillet 2018.
Après en avoir délibéré le conseil municipal n'émet pas d'observation particulière sur l'enfouissement du réseau électrique.
Par contre le conseil municipal souhaite avoir un éclaircissement sur les coûts des enfouissements des lignes téléphoniques et de l'éclairage public.

CCBVL / Signature de la Convention Compétence Scolaire

La compétence scolaire est harmonisée au sein du territoire de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, en vertu de la délibération du conseil communautaire n° 2017/86 en date du 26 juin 2017.
Pour les communes de l'ex communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, le transfert de compétence sera effectif à compter du 1er janvier 2018 et entrainera immédiatement et de plein droit, conformément au code général des Collectivités Territoriales:

-En matière de personnel (art. L.5211-4-1) : le transfert des services ou des parties de service chargées antérieurement dans les communes et syndicats de la mise en œuvre de la compétence,

-En matière patrimoniale (art. L.5211-5 et L.5211-17) : la mise à disposition des biens, équipements ou services utilisés pour l'exercice de la compétence, ainsi que la substitution de la communauté dans les droits, obligations, délibérations et actes des communes et syndicats.

Ces évolutions nécessitent la définition d'une période transitoire au cours de laquelle les conditions juridiques, organisationnelles et financières du transfert doivent être précisément décidées.
Au cours de cette période, la Communauté de Communes ne peut assurer intégralement la prise en charge des dépenses liées à l'exercice de la compétence. Dans l'attente, l'exécution des dépenses indispensables au fonctionnement de la compétence scolaire doit pouvoir être assurée.
C'est pourquoi, il est nécessaire d'établir une convention afin de définir les conditions d'exécution de l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de la compétence scolaire pendant la période transitoire du 1er janvier au 30 juin 2018.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

-Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES de la Communauté de communes Beauce Val de Loire / Harmonisation-extension des compétences Voirie – GEMAPI – Enseignement de la musique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts ;
Vu les statuts de la communauté de communes Beauce Val de Loire ;
Monsieur le Maire précise que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire s'est réunie le 17 mai dernier.
Il rappelle que chaque commune membre de la Communauté de communes est représentée au sein de cette commission par un conseiller municipal, ou deux pour la ville de Mer. Elle a pour rôle d'examiner le calcul des charges correspondant aux compétences transférées à la communauté de communes.
Monsieur le Maire présente le rapport de la commission, approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa séance du 31 mai dernier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel que présenté
-D'adopter les valeurs des charges transférées (annexes 1, 2 et 3) ;

Subvention allouée à l'association les Seniors de Mulsans

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 220 € à l'association les Seniors de Mulsans pour leur participation à la fête de la Sainte Anne.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Autorise le versement de 220 € à l'Association les Seniors de Mulsans.

Renouvellement des contrats d'assurances

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurances communaux arrivent à terme au 31 décembre 2018. Une nouvelle proposition a été faite par la SMACL pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2024 concernant les contrats suivants :

Commune :

-Dommages aux biens
-Responsabilité civile
-Protection juridique et fonctionnelle
-Véhicules moteur

Après la première année, le contrat pourra être résiliée annuellement moyennant un préavis de 4 mois avant l'échéance annuelle.
Après lecture de celle-ci et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Accepte la proposition de la SMACL

Commune :

-Dommages aux biens avec franchise
-Responsabilité civile sans franchise
-Protection juridique et fonctionnelle sans franchise
-Véhicules moteur sans franchise formule n°2
-Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERVES

**La pose d'un ralentisseur en entrée de bourg coté Blois sera envisagée après la réfection de la voirie prévu en 2020.*

**Le planning ainsi que les montants des subventions provisoires des travaux du Carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois » a été présenté au conseil municipal.*

**Depuis le 23 juillet 2018, le haut débit est installé sur Epiez.*

**La restructuration des données du Cimetière est envisagée. Une proposition à été faite par le Groupe ELABOR pour un montant de 7 532.28€ comprenant l'inventaire, le règlement ainsi que l'étude des concessions du cimetière.*

**Un devis a été établi par l'entreprise DHENNIN concernant l'éclairage public à Villefrisson pour un montant de 4 836.06€TTC.*

Séance du 11 septembre 2018 :

Décision Modificative N°1 : BUDGET COMMUNE

Vu la délibération n° 2018-22 du conseil municipal en date du 3 avril 2018 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans, Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que des ajustements budgétaires sont nécessaires :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Dépenses	Montant
21578: Autre matériel et outillage de voirie	+ 6 000 €	2312 : agencements et aménagements de terrain	- 6 000€
Total	+ 6 000 €		- 6 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Approuve la décision modificative n° 1 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

Décision Modificative N°2 : BUDGET COMMUNE

Vu la délibération n° 2018-22 du conseil municipal en date du 3 avril 2018 adoptant le budget principal de la commune de Mulsans,
Vu le montant des frais de transport scolaire restant à la charge de la commune, il y a lieu de prendre une décision modificative pour régler ces frais:

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Dépenses	Montant
615232 : entretien et réparations réseaux	- 6 500 €	65548 : autres contributions	+ 6 500 €
Total	- 6 500 €		+ 6 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-Approuve la décision modificative n° 2 telle qu'elle est présentée ci-dessus.
-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

Devis illuminations de Noël

Le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune procède à l'acquisition de nouvelles illuminations.
Le devis présenté par l'entreprise EJD Illumination comprend 8 étoiles sur candélabres et 2 stalactites lumineuses ainsi que la pose et la dépose de celles-ci.
Le montant du devis s'élève à 4 269.60€ TTC.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise EJD Illumination pour un montant de 4 269.60€ TTC.

La dépense sera imputée à la section Investissement au chapitre 21-article 2188.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERVES

**La visite du futur chantier des travaux du Carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois » et de la remise en état des trottoirs qui a eu lieu le 11 septembre 2018 avec le maitre d'œuvre Gérard WAGNER et le Conseil Municipal a permis de statuer définitivement sur les travaux à faire sur ce projet.*

**La restructuration des données du Cimetière est envisagée. Une nouvelle proposition à été faite par le Groupe ELBOR pour un montant de 6 730.40€HT comprenant l'inventaire, le règlement ainsi que l'étude des concessions du cimetière.*
Le Conseil Municipal souhaite prendre un délai de réflexion.

Séance du 25 septembre 2018 :

Travaux Villefrisson

Le Syndicat International de Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) a fait part au Conseil Municipal de son intention de remplacer environ 200 mètres de ligne électrique nue en 19² cuivre par un câble BT souterrain dans le hameau de Villefrisson.

*Sachant que ces travaux de mise en souterrain impliquent en toute logique la mise en souterrain du réseau d'éclairage public et du réseau téléphonique pour un montant estimé à 16 000€TTC à la charge de la commune.

*Sachant que les voiries du hameau de Villefrisson ont été refaites récemment après remplacement des canalisations d'eau potable et du traitement des eaux pluviales par tranchée drainante.

*Sachant que la grande partie du réseau électrique aérien est en fil de cuivre nu et qu'il conviendra à cours ou moyen terme de le remplacer.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas la dépense des 16 000€ de mise en souterrain de cette partie du réseau et propose de traiter l'ensemble de la sécurisation basse tension par un réseau aérien torsadé avec remplacement à la charge de la commune, de l'éclairage public par des lanternes à LED.

Devis « Groupe Elabor » restructuration du cimetière

Monsieur le Maire rappel au Conseil Municipal qu'un devis a été établi par la société « Groupe Elabor » concernant la restructuration du cimetière.
Ce devis comprend :

*l'inventaire des terrains du cimetière pour un montant de 3 817.40€HT
*l'étude des concessionnaires pour un montant de 2 112.00€HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le devis et autorise le Maire à signer le devis et mandater la facture afférente à ce dossier.

Devis « COSOLUCE » logiciel informatique Mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la mairie utilise le logiciel Ségilog.
Vu la proposition faite par l'entreprise COSOLUCE, la commune souhaite changer de logiciel au 1er janvier 2019.
Vu le devis présent,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Accepte le devis de la société Cosoluce pour un tarif annuel de 1 576.37€TTC;
*Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et le contrat afférent.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERVES

**Travaux du Carrefour « rue des Carrières, rue des Claires, route de Blois » et de la remise en état des trottoirs :*
Le maitre d'œuvre Gérard WAGNER à envoyer un devis estimatif des travaux modifiés suite à la dernière visite sur le terrain avec une partie du Conseil Municipal d'un montant de 111 841.26€.

**Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour la création d'une douche et d'un WC dans le local technique.*

**L'éclairage public s'éteindra à 23h00 au lieu de 23h30 actuellement.*

**À compter du 01 octobre 2018, la permanence des élus du vendredi soir se tiendra uniquement sur rendez-vous pris au préalable.*

**Destruction des nids de frelons :*
La CCBVL en piste de réflexion sur une éventuelle participation à la destruction des nids de frelons, affaire à suivre….

Petits travaux

Église:

* Nettoyage des gouttières
* Colmatage des fuites des gouttières
* Changement d'ardoises sur le clocher

Rue des Carrières:

* Réalisation d'une tranchée drainante des eaux pluviales et d'un collecteur qui sera prochainement sécurisé.

Terrain des sports:

*Les poteaux des buts de foot ont été retirés car ils étaient en mauvais état donc dangereux permettant ainsi une meilleur utilisation du terrain.

Pour ce quoi concerne les travaux de voirie, les nids de poules seront rebouchés, une convention a été signée avec la CCBVL.
Un relevé précis des trous a été transmis à cet organisme afin qu'il intervienne fin 2018.

Panneaux de rue:

*Les panneaux des noms de rues ont été changés au Chemin de Cour sur Loire et à la rue des Claires.

AVANT

APRÈS

De plus en plus conviviale, bien ensoleillée, la fête de la Sainte Anne est une réussite comme en témoigne le nombre croissant de participants.
Sur la grande esplanade, dégagée des encombrants poteaux de foot et dans une nouvelle configuration des chapiteaux, chacun a pu profiter des animations.

L'apéritif: Punch au vin blanc accompagné de nombreux amuse-bouches a permis à chacun de prendre contact et de découvrir le talent du chanteur Pierre LORRY, spécialiste de musique rock et country.

Déjà l'odeur de la cuisson à la broche d'une impressionnante pièce de bœuf attirait l'attention et rapidement la file d'attente s'organisa pour recevoir cette succulente viande accompagnée de petits légumes.
Bien sur, fromage, brownie avec crème anglaise et café conclurent ce repas.

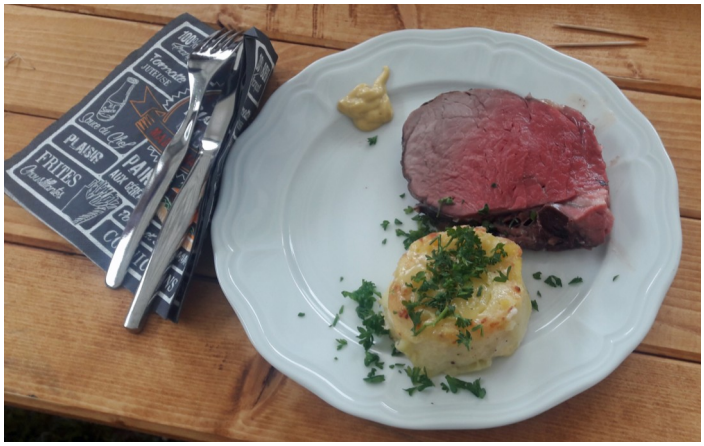

Le Club Mustang Country de Mer prit alors le relais avec une remarquable démonstration de danse country.
Après les « pros », les amateurs sont entrés en piste pour essayer d'apprivoiser la technique de cette danse, avec plus ou moins de réussite malgré les précieux conseils; ce qui donna quelques scènes inoubliables.

Inoubliable également le « combat » des plus téméraires pour dompter le taureau rodéo mécanique qui eut raison des plus vaillants apprentis cowboys.

Dans le même temps, les enfants profitaient de la structure gonflable, des promenades en calèche, tandis que d'autres testaient leur adresse au tir a l'arc ou à la carabine ou bien jouaient aux cartes, au scrabble en dégustant une pizza tout droit sortie du four.
Bien sûr le traditionnel tir à la corde a conclu les activités annuelles, la remise des récompenses décernées au plus beau costume.
Le verre de l'amitié termine cette belle journée.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont permis la réussite de cette journée, les membres du Conseil Municipal, au Comité des fêtes et bénévoles ainsi qu'à l'association de tir de l'ADA Blois.

SENIORS DE MULSANS

La foire à la brocante prend racine…

La deuxième foire à la brocante, organisée par l'association «Les Seniors de Mulsans», a vraiment, donné le coup d'envoi de la pérennité de cette initiative bien placée sur sa rampe de lancement pour durer.

Le cru 2018, avec un changement de lieu, a donné satisfaction à tout le monde, les quelque 50 exposants et les visiteurs, certes bien plus nombreux, le cadre ombragé et verdoyant proposé étant plus bucolique que l'ancien terrain de sports…

Ce succès encourage, encore plus, les organisateurs à préparer, d'ores et déjà, la 3ème édition de cette foire qui aura lieu le samedi 29 juin 2019 au même endroit.

Parmi les idées développées par les Seniors, des démarches vont être entreprises auprès d'artisans et/ou d'artisans d'art pouvant proposer des animations de leurs activités avec explications de leurs savoir-faire.
Des contacts vont être établis avec des professionnels de ce genre d'activités ainsi qu'auprès d'artisans de bouche pouvant proposer des produits faits maison, à déguster sur place ou à emporter.

L'association est ouverte à toute idée nouvelle pouvant dynamiser cette initiative pour la faire perdurer au service de l'animation du bourg, au profit de ses habitants.

Contacts auprès du président Paul Bouillon au 06 87 54 66 64.

1918 - 2018

Centenaire de la Grande Guerre

11 NOVEMBRE

Villexanton
Rue de la Vove
☎ 02 54 87 37 51
mairie-villexanton@wanadoo.fr

Mulsans
10 route de Blois
☎02 54 87 34 73
mairie.mulsans@wanadoo.fr

La Chapelle-Saint-Martin-En-Plaine
10 rue des Fleurs
☎02 54 87 30 14
mairiechapellestmartin@wanadoo.fr

L'année 2018 est marquée par un événement majeur :
le Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale,
le 11 novembre 2018.
Cet anniversaire est l'occasion de rendre hommage à ceux qui vécurent
la Grande Guerre, ceux qui y sacrifièrent leur vie.

La population est invitée à bien vouloir commémorer
l'Armistice de 1918 à **Villexanton**

Le dimanche 11 novembre 2018

09 h 30 Dépôt d'une gerbe au monument aux morts de Mulsans
11 h 00 Rassemblement devant la mairie de Villexanton
11 h 15 Défilé au monument aux morts, cérémonie avec les Sapeurs-Pompiers et l'Harmonie de la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, dépôt de gerbes

Retour à la mairie de Villexanton pour un vin d'honneur.

Arbre de Noël

Dimanche 16 décembre 2018
Salle des fêtes de Mulsans

Programme:

★Accueil des enfants à 15h00

★Spectacle de Magie

★Venue du Père Noël et distribution des cadeaux

★Goûter de Noël

Les cadeaux ne seront distribués qu'aux enfants présents et nés à partir de 2007

Arbre de Noël 2018 - Bulletin d'inscription

Nom: ……Prénom: ……..

Adresse: ……...

Enfants:

Prénom: ……..……..……...…...Age: …… ☐Fille ☐Garçon

Prénom: ……..……..……...…...Age: …… ☐Fille ☐Garçon

Prénom: ……..……..……...…...Age: …… ☐Fille ☐Garçon

Inscription indispensable avant le 09 novembre 2018
À déposer en Mairie 10 route de Blois.

Repas des Anciens

Repas de Noël à Champigny...

Les membres de l'association «Les Seniors de Mulsans» prendront, avec plaisir, une nouvelle fois, le chemin de Champigny-en-Beauce pour aller revoir Isabelle et Sébastien, en leur sympathique auberge où règnent bien-vivre et bien-être.

Et ce, le samedi 15 décembre prochain, dès 12 heures, pour le traditionnel repas amical et convivial dont le menu est en cours de choix.

Le prix sera de 12 euros pour les membres de l'association et de 32 euros pour les accompagnants ou toute personne non affiliée à l'association.

Attention, nombre de places limité.

S'inscrire, s'il vous plait, sur le bulletin ci-dessous à déposer en mairie de Mulsans, avant le 07 décembre 2018

✂---

Repas de Noël à Champigny – Bulletin d'inscription

À déposer en mairie accompagné de votre règlement, avant le samedi 7 décembre 2018

Prénom.....

Nom.....

Adresse.....

.....

Participera au déjeuner

Sera accompagné(e) de ..... personne(s), soit ..... personne(s), en tout.

Désire être pris(e) en charge dans le cadre du covoiturage et sera accompagné(e) de ..... Personne(s)

Ci-joint un chèque de ..... €, représentant ..... repas.

Association de Villerbon-Mulsans

VOS ACTIVITES pour la saison 2018 - 2019

Atelier Gym zumba : 90 euros
Lundi de 20h20 à 21h30 à Villerbon
Du 24/09/18 au 25/06/19

Atelier Gym enfants : 90 euros
Mardi de 17h10 à 18h10 à Villerbon
Du 18/09/18 au 19/06/19

Atelier Country dance : 90 euros
Mardi de 18h15 à 19h15 à Villerbon
Du 18/09/18 au 19/06/19

Atelier danses en ligne 152 euros
Mercredi de 18h30 à 19h15 à Mulsans
Du 19/09/18 au 20/06/19

Tarif auquel il faut ajouter l'adhésion obligatoire à familles rurales à 25 €
(valable pour une famille, une année et toutes activités du mouvement FR déductible au titre de don à hauteur de 66%du montant)

Forfait double activité :
Gym zumba + gym motricité : 168 euros,
Country dance + danses en ligne : 230 euros

Vous pouvez bénéficier de réductions rubrique partenariat adhérents sur
www.famillesrurales/loiretcher/index.php

Contact pour renseignement complémentaire
Annick Verzellesi présidente par mail: a.verzellesi@gmail.com

HORAIRES DE CAR

HERVE
RGO Mobilités

PRIMAIRE MAVES 04-41-03

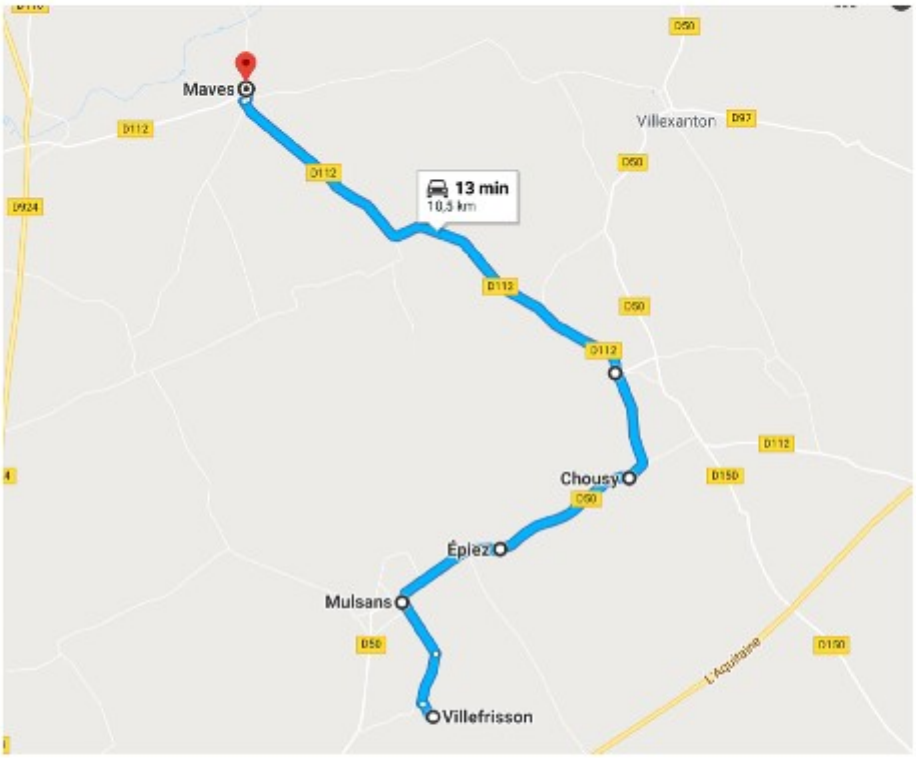

LOT N°4 CIRCUIT 04-41-03
MATIN - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi

8h32	**Villefrisson**
8h35	**Mulsans église**
8h37	**Mulsans lotissement**
8h40	**Epiez**
8h42	**Chousy**
8h45	**La chapelle**
9h00	**Maves** (école)

APRES MIDI - Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi

16h50	**Maves** (école)
16h53	**Villeromard**
16h58	**Chousy**
17h00	**Epiez**
17h03	**Mulsans lotissement**
17h06	**Mulsans église**
17h11	**Villefrisson**

Des nouvelles de Familles Rurales !

L'association Familles Rurales propose pour l'année 2019 plusieurs activités et manifestations.

Une moyenne pour cette rentrée 2018/2019 :

-5 salariées sur la semaine, se partagent l'accueil périscolaire et les mercredis.
Dont une directrice périscolaire et une directrice Adjointe en charge des mercredis.
-26 enfants chaque matin et 24 enfants le soir pour le périscolaire.
-24 enfants sur le mercredi semaine paire et 29 enfants sur le mercredi semaine impaire.
-9 bénévoles se relaient pour le service de l'accueil périscolaire.

ENFANCE
Bien grandir

Les animatrices proposeront sur l'année 2018-2019 :

Un spectacle de Noël avec la participation des enfants du mercredi,
Des thèmes différents après chaque vacance scolaire, début avec « Les Pirates », à la Toussaint « théâtre sketch », en Hiver « danse »…

Théâtre 2017

Evénements et dates à retenir :

→ Repas 2019 à partager sur place ou à emporter le **Vendredi 11 Janvier 2019** à partir de **19h** à l'accueil périscolaire.

→ Soirée Karaoké / Just Dance le **Vendredi 3 Mai** à l'accueil périscolaire.
Ouvert aux familles et amis !

Il reste possible d'inscrire, tout au long de l'année, votre enfant sur le périscolaire et mercredis
Et de suivre les dates d'inscription pour les petites vacances (dates 4 semaines avant les vacances)
Deux responsables : Nathalie RUBLON en Accueil Périscolaire cloisirs.villex@orange.fr
Pauline LEMAIRE en Accueil des Mercredis accueilmercredis@gmail.com
Un contact : 02. 54. 87. 51. 92 ou 06. 17. 92. 05. 03.
: Chapelle Aux Z'abeilles

LOISIRS ET CULTURE
Bouger, sortir, découvrir

- Scrapbooking : Atelier animé par Annette
  Dates : Mardi 9 Octobre à partir de 14h30
  Samedi 17 Novembre de 9h à 17h30
  Avec un repas partagé
  Mardi 29 janvier 2019 de 18h à 22h

- Relooking : Atelier animé par un conseiller déco Ludovic
  Meubles, objets…
  Dates : Lundi 1er Octobre 2018
  Samedi 1er Décembre 2018
  Lundi 4 Mars 2019
  Samedi 27 Avril 2019
  Ateliers de 9h30 à 17h avec possibilité en demie journée

- Initiation à l'anglais :
  Si vous pensez que ce serait une bonne activité pour initiation, Renforcement ados, conversation adultes, ALORS dites-le et nous réfléchirons à la mise en place, selon l'effectif.

- Marche nordique :
  Tous les Mardis à 8h15
  Point de rendez-vous VILLEXANTON

- Danse en ligne :
  Cours animé par Gaëlle
  Le Lundi de 18h15 à 19h15
  Point de rendez-vous salle des fêtes Mulsans

- Sport et Détente libre :
  Les Mardis de 19h30 à 20h30
  Nous retrouver pour un temps de partage et de détente sur nos activités préférées.

- Gym douce / Entretien santé SENIORS :
  Cours animé par Cyrille HUON
  Regagner en amplitude en travaillant :
  - La décontraction musculaire
  - La mobilité articulaire
  - La relaxation
  -

Loisirs et culture ***M-Thérèse LEROUX 06.70.74.02.05***
CONTACTER : ***Annie LEROUX 06.68.96.72.97***

ÉDUCATION & PRÉVENTION
Accompagner les familles

Soirée d'accompagnement et d'échanges autour de la parentalité.
(Voir date à venir)
02 54 87 51 92

CONSOMMATION & VIE PRATIQUE
Vivre mieux au quotidien

Défense des consommateurs :
Problème de facture, d'abonnement, de malfaçon avec un professionnel…
Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches.
02 54 90 58 00

CONSOMMATION
Faciliter le quotidien des familles

Services à la personne :
Besoin d'aide à votre domicile
Des services pour les familles, pour les personnes âgées ou handicapées.
02 54 58 92 59

Bonne rentrée à tous et à toutes !!!! *L'équipe Familles Rurales.*

Familles rurales | ASSOCIATION DE VILLEXANTON

Accueil de loisirs Périscolaire

10 rue du clos 41500 La Chapelle Saint Martin
02.54.87.51.92 ou 06.17.92.05.03

ENFANCE
Bien grandir

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous les infos pratiques à conserver pour toute l'année 2018 / 2019.

Le Périscolaire :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :
le matin dés 7h15 et le soir jusqu'à 18h45

Les Petites Vacances :
Ouvert la 1ère semaine des vacances scolaire
Réservation à la semaine ou à la journée.
ALSH : 9h 17h
Garderies : de 7h15 à 9h et de 17h à 18h45

Directrice à contacter :
RUBLON Nathalie
02.54.87.51.92 ou 06.17.92.05.03
cloisirs.villex@orange.fr

Le Périscolaire des MERCREDIS :
ALSH : de 9h à 17h
Garderies : de 7h15 à 9h et de 17h à 18h45

Directrice à contacter :
LEMAIRE Pauline
02.54.87.51.92 ou 06.17.92.05.03
accueilmercredis@gmail.com

Les menus et le planning par mercredi ou semaine vacances seront affichés dans l'entrée.

Dates des Mercredis :

Septembre 5, 12, 19 et 26	Mars 6, 13, 20 et 27
Octobre 3, 10 et 17	Avril 3 et 24
Novembre 7, 14, 21 et 28	Mai 15, 22 et 29
Décembre 5, 12 et 19	Juin 5, 12, 19 et 26
Janvier 9, 16, 23 et 30	Juillet 3
Février 6 et 27	

Dates Petites vacances :
Toussaint 22 au 26 Octobre
Hiver 11 au 15 Février
Pâques 8 au 12 Avril

Vacances été Villexanton :
du 8 Juillet au 2 Août

SENIORS
Bien vieillir accompagné

Loir et Cher

SERVICE A LA PERSONNE

Ménage, courses, repassage, garde d'enfants, jardinage, aide aux actes de la vie quotidienne…

Déductible des impôts possible et réductions chez des commerçants grâce à l'adhésion.

Annie Leroux **02.54.87.33.68**
Marie Thérèse Leroux **06.70.74.02.05**

www.famillesrurales.org/loir_et_cher/index.php

Familles rurales Vivre mieux ! | ASSOCIATION DE SERVICE À LA PERSONNE DU LOIR-ET-CHER

INFOS SPORTIVES

Saison 2018-2019

L'Echo Sportif Tennis de Table de Mulsans vous souhaite une bonne rentrée sportive.

Côté compétition :

Nous avons engagé une équipe en 3ième division départementale Poule A.
Première journée de Championnat le samedi 29 Septembre à Mulsans contre Villefranche.
Lors de cette première phase nous recevrons également l'AMO Mer le 27/10, Chouzy le 24/11 et Blois Ping le 15/12.
Pour nos supporters et supportrices, les matchs ont lieu à la Salle des Sports à partir de 18h.

Côté entrainements :

Les horaires :
Mercredi 18h30 - 19h30 : *Moins de 14 ans*
Mardi 19h30 : *Plus de 14 ans*

La reprise des entraînements a eu lieu le mardi 11 et mercredi 12 septembre à la Salle des Sports.

Si vous êtes intéressé(e)s pour pratiquer ce sport en loisir ou en compétition.
Vous pouvez vous inscrire sur place ou auprès de T.Péguet (Tél 02 54 87 35 27) et de C.Sacré (Tél 02 54 87 38 13).
(Pensez à apporter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition).

Côté tarifs :

*Licence compétition : 75€
*Licence loisir : 25€
*Participation aux Critérium fédéraux : 20 €

Côté évènements :

Tournoi GENTLEMAN
Tous les ans le CDTT41 section Sport en Entreprise organise un tournoi départemental ouvert à tout publique.
Cette année, il aura lieu le Vendredi 11 Janvier à Chailles.
Les inscriptions se prennent sur place et les bénéfices de cette journée sont reversés à une œuvre caritative de Blois.

Fête Anniversaire Spécial 50 ans :

Cette année le club fête ses 50 ans, nous vous communiquerons la date (en Mai 2019) et les différentes activités proposées lors du prochain bulletin.

L'Echo Sportif de Mulsans Tennis de Table vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Diffusion du Bulletin Municipal

La demande de réception du bulletin municipal par internet en lieu et place de la diffusion « papier » a conquis six foyers. Il faut continuer dans ce sens, il n'est pas trop tard pour adhérer à cette démarche écolo-économique.

Une nouvelle étiquette est apparue sur certaines boites aux lettres, elle signale que conformément à la demande des intéressés, le bulletin municipal papier ne sera plus distribué.

Nous vous rappelons que tous les bulletins municipaux sont consultables sur le site internet de la commune https://www.mulsans.fr

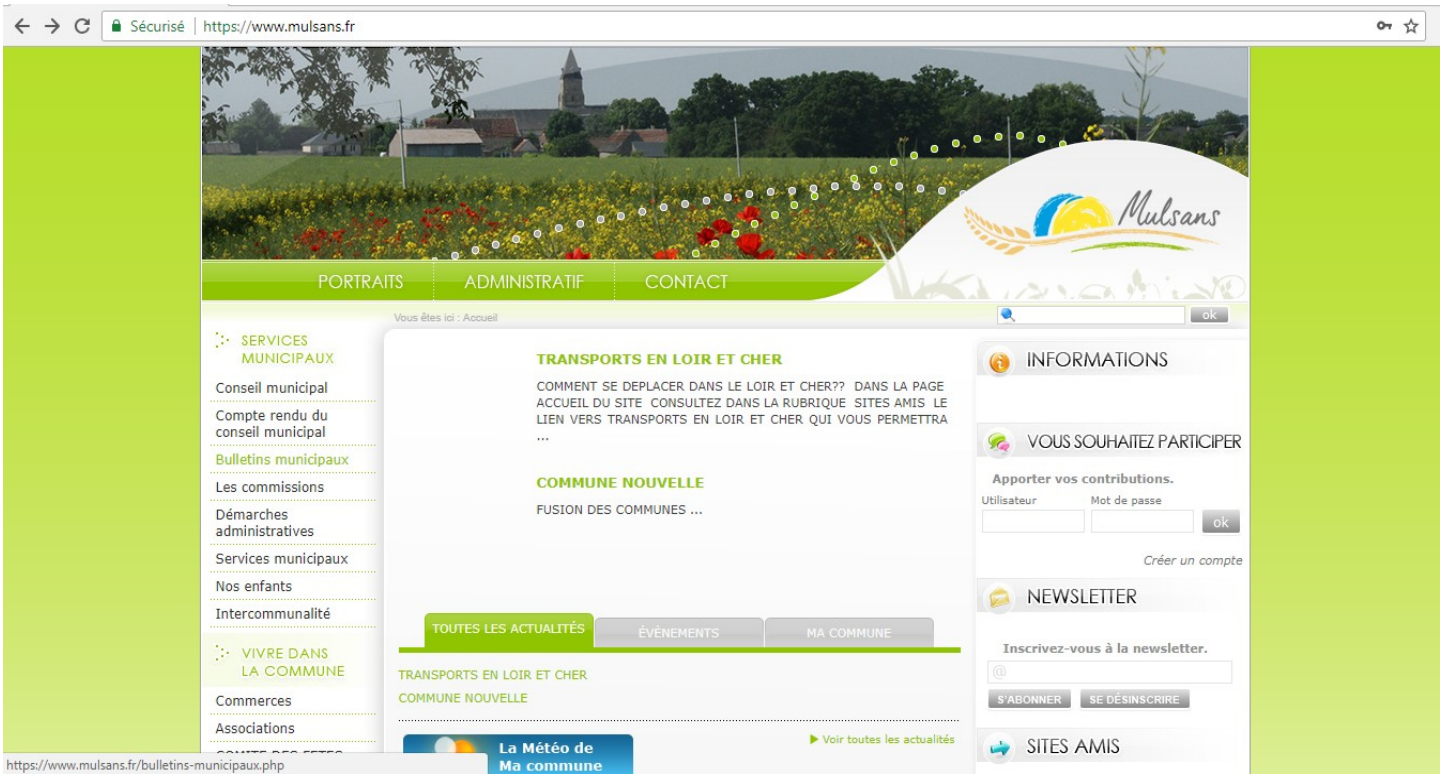

Inscription

Réception du Bulletin Municipal par internet

Coupon réponse à déposer ou envoyer à la mairie:

☐ Mr ☐ Mme

Nom: ……Prénom: ……..

Adresse: ……...

Mail: ……@.....

Maison de Services Au Public

Nous vous rappelons que la Maison de Services au Public est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives auprès de divers organismes:

* La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
* La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
* La Mutuelle Sociale Agricole
* Le Pôle Emploi
* La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT)
* La mission locale du Blaisois
* La Direction Générale des Finances publiques (DGFIP) pour les déclarations de revenu
* La Préfecture pour les cartes grises, permis de conduire.

PASSAGE À MULSANS (MAIRIE)
de 14h00 à 17h00

- Mardi 25 septembre
- Mardi 23 octobre
- Mardi 27 novembre

Contact: msap@beaucevaldeloire.fr
ou au 06 77 16 46 94

Il est cependant possible de bénéficier des services de la MSAP en dehors de sa commune de résidence en cas de problème « URGENT ».

DATES A RETENIR

Cérémonie Centenaire de l'Armistice de la Première Guerre mondiale

dimanche 11 novembre 2018

À 09h30

Arbre de Noël

Dimanche 16 décembre 2018

À 15h00

Salle des Fêtes